

L'honorable M. CALDER: Ce n'est que votre opinion personnelle.

L'honorable M. DANDURAND: Mais mon opinion est confirmée par une résolution unanime de la Chambre.

L'honorable M. LYNCH-STAUNTON: Que nous ne pouvons pas le faire.

L'honorable M. DANDURAND: Oui, et je demanderais l'avis de l'honorable sénateur qui a proposé la résolution, afin de confirmer ma propre interprétation.

L'honorable M. FOWLER: Demandez l'avis du président;

L'honorable M. DANDURAND: Non, je parle de l'honorable sénateur de Middleton (M. W. B. Ross).

L'honorable M. LYNCH-STAUNTON: L'honorable sénateur veut-il dire que par cette résolution nous sommes autorisés à amender un bill qui comporte une dépense d'argent?

L'honorable M. DANDURAND: Ce n'est pas une loi, mais simplement une résolution affirmant nos pouvoirs. Un comité y a travaillé, à étudié la constitution du Canada, a obtenu l'opinion de deux avocats éminents et, dans ce rapport, distribué depuis le commencement de la session, nous avons adopté à l'unanimité une résolution déclarant ce que nous croyons être les pouvoirs du Sénat par rapport à la Chambre des Communes. Je crois que cette résolution confirme ma réponse, et je n'en puis dire plus. Je doute si le Sénat, dont la composition a été changée par le départ de certains de ses membres et la nomination d'autres sénateurs, trouverait aujourd'hui une majorité pour affirmer le même principe. Je ne sais ce que dirait la Chambre, mais je crois que le président a voté avec nous et faisait partie du comité.

J'ignore quelle attitude prendra la Chambre des Communes sur cette question. En maintes occasions, elle a accepté des amendements comme celui que nous discutons, en ajoutant la réserve que ce ne serait pas un précédent. Je puis citer des décisions de cette Chambre changeant des bills de même nature et que les Communes ont acceptées même sans cette réserve. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il appartient au Sénat d'affirmer son droit de faire ce qu'il veut. Je ne consulte ni les membres des Communes ni mes collègues du Cabinet; c'est une question de pouvoir constitutionnel.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Mon honorable ami a hier soir proposé l'ajournement de l'étude du bill afin de consul-

ter le Gouvernement, et il nous donne sa réponse ce soir. J'ai compris hier qu'il y avait des objections majeures à ce bill à cause des principes en jeu. Mais je n'aurais jamais cru qu'on puisse en venir au point, dans la disposition des deniers publics, où nous a conduit mon honorable ami quand il nous a dit que le gouvernement du jour avait donné champ libre à l'administration des chemins de fer nationaux.

L'honorable M. DANDURAND: Dans un sens général.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Oui, et cela ouvre encore la porte plus grande. Je le demande, en sommes-nous rendus au point de renier le principe fondamental des institutions représentatives, et d'abandonner à un corps irresponsable la dépense des fonds publics, privant ainsi le Parlement de l'autorité de faire enquête dans une question aussi importante?

L'honorable M. DANDURAND: Je n'ai certainement rien dit de semblable. Je n'ai fait que présenter le programme au Sénat pour étude et pour adoption en tout ou en partie.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Voici ma réponse à cela. Cette question est insignifiante comparée au principe que ce bill établit en donnant à l'administration des chemins de fer pratiquement \$100,000,000 qu'elle peut dépenser au cours de ces trois années sans rendre aucun compte au Parlement. Supposons que la question soit soumise à la Chambre et que mon honorable ami de Moosejaw (M. Willoughby) choisisse dans cette liste l'embranchement particulier qu'il désire, le Sénat serait-il prêt à reconnaître le principe vicieux par lequel nous abdiquerions l'autorité du Parlement et en revêtirions la Commission. C'est là le principe établi par le bill.

L'honorable M. DANDURAND: Mais dois-je comprendre que nous ne promettons pas à l'administration de nos chemins de fer de construire ces embranchements après que nous aurons voté l'argent pour le faire?

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: La Commission des chemins de fer nationaux a été nommée pour l'administration de nos voies ferrées et non pas pour étendre ces lignes. C'est là une des fonctions du Parlement. La Commission ne peut venir demander au Gouvernement du jour une somme de \$100,000,000 et dépenser cet argent comme elle l'entendra indépendamment du Parlement. Si je connais le nôtre, il conservera les droits qu'il exerce depuis un temps